

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mars 2010 à 20h30

PRESENTS : M.TEMPERTON, Maire –M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint - M.THOMAS, 3^{ème} adjoint - Mmes DE ARAUJO – LE BRETON - THOMAS MALEVILLE - Messieurs LHUISSIER – MENG – PIEDELEU – GILLES – BARIL – HEURTEVENT

ABSENTE EXCUSEE : Mlle COUSIN

PROCURATION : Mlle LE STUM à M. GILLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine DE ARAUJO

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 9 mars 2010 ne suscite pas d'observation particulière, il est approuvé à l'unanimité des présents.

I - APPROBATION DU CA 2009 ET COMPTE DE GESTION 2009

C'est Monsieur DUQUESNE 1^{er} adjoint et doyen de l'assemblée qui assure la présidence de séance.

Il présente le compte administratif 2009 qui ne donne pas lieu à observation. Il est, ainsi que le compte de gestion tenu par la Trésorerie de Grand Couronne, adopté à l'unanimité des membres présents.

Solde d'exécution positif pour la section de fonctionnement	114 094.49 €
Solde d'exécution négatif pour la section d'investissement	- 67 567.05 €
Soit un résultat de clôture positif de	46 527.44€

AFFECTATION DU RESULTAT

Au compte 002 (report d'excédent)	67 567.05 €
Au compte 1068 (excédent capitalisé)	46 527.44 €

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance

II - VOTE DU BUDGET 2010

Proposition de diminuer les dépenses de fonctionnement en remplaçant 2 départs à la retraite par un poste à temps non complet et un emploi aidé, des pistes sont actuellement à l'étude.

A noter une recette exceptionnelle de 15 000 € correspondant à une subvention plus 1500 € de sponsoring pour la manifestation « Normandie Impressionniste ».

Le budget 2010 tel qu'il est présenté, ne permet aucuns travaux supplémentaires et aucune latitude en cas de problème.

La commission de finances s'est réunie à plusieurs reprises et propose une revalorisation des taux d'imposition.

Monsieur le Maire précise que les taux n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années et une diminution du taux de la taxe sur le foncier bâti avait été faite suite à la prise de compétence de la collecte et traitement des déchets managers et assimilés par l'Agglo en 2002.

Il soumet au conseil la proposition suivante :

+1% sur la taxe d'habitation

+1.5% sur la taxe foncière bâtie

Pour une recette supplémentaire de 15 000 €

Un débat s'installe où chacun exprime son avis.

Une nouvelle variante est proposée pour le même résultat soit :

+ 0.75% sur la taxe d'habitation
 +2% sur la taxe foncière bâtie
 C'est cette nouvelle proposition qui emporte l'adhésion.

1) vote des taux d'imposition

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une voix contre vote les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation	13.40 %
Taxe sur le foncier bâti	22.00%
Taxe sur le foncier non bâti	52.79%

2) vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de voter ligne à ligne un montant maximum de subvention pouvant être allouée aux associations, selon le tableau ci-dessous :

	montant 2010
ANCIENS COMBATTANTS	380
A.S.B.M.	1200
AMICALE DES AÎNES	650
AMICALE DES AÎNES (exceptionnel)	35
COMITE DE JUMELAGE	1000
COOP.SCOLAIRE	500
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BOUILLE	3000
L'ELAN BOUILLAIS	765
L.B.T.C.	2500
AMICALE DES POMPIERS	160
A.D.M.R.	
École SAINTE MARIE	2750 (11x250€)
ANIMATION BOUILLAISE	2000
A.J.B.	300
	15240

La subvention sera effectivement versée au vue de justificatifs.
 Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote les subventions aux associations. (les conseillers municipaux ayant des fonctions dans les associations se sont abstenus au moment du vote).

3) vote du budget 2010

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents vote le budget 2010 par chapitres, équilibré en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	612 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	217 671 €

4) amortissement du camion

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe l'amortissement du camion comme suit
 Amortissement sur 5 ans (2010 à 2014) : 3662 € pour 2010-2011 -2012-2013 et 3662.76 pour 2014 (compte 28182/040 pour la section d'investissement et 6811/042 pour la section de fonctionnement.

III – SUPPRESSION D’UN POSTE A TEMPS COMPLET D’ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE à compter du 1^{er} mai 2010 – SUPPRESSION D’UN POSTE A TEMPS COMPLET D’ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE à compter du 1^{er} juillet 2010 et CREATION D’UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D’AGENT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2010

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que Monsieur Gilles a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 24 avril et que Mme Fontaine Viel a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2010.

Il propose à l’assemblée :

- la suppression du poste d’adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2010 ;
- le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2010 :
 - o filière technique : catégorie C – échelle 3
 - grade adjoint technique de 2^{ème} classe : ancien effectif : 5 (dont 2 TNC)
– nouvel effectif : 4 (dont 2 TNC) ;
- La suppression du poste d’adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2010 et la création d’un poste d’Adjoint administratif de 2^{ème} classe, non titulaire et à temps non complet de 17 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2010, en application de l’alinéa 6 de l’article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée ;
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2010 :
 - o Filière administrative : catégorie C – échelle 3
 - Grade d’adjoint administratif de 2^{ème} classe : ancien effectif : 2 (dont 1 à TNC) – nouvel effectif : 2 (dont 2 à TNC)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents décide :

- d’approuver ce qui précède ;
- d’adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- de recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable. La rémunération est fixée par référence à l’indice brut 297 indice majoré 292 à laquelle s’ajoute les suppléments et indemnités en vigueur. La dépense correspondante est inscrite au budget 2010 chapitre 012.
- D’effectuer les modalités de publicité réglementaires à la bourse de l’emploi.

IV – CREATION D’UN POSTE TEMPORAIRE A TEMPS NON COMPLET D’ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE POUR REMPLACEMENT PENDANT LES CONGES STATUTAIRES ET MALADIES A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2010

Afin de préserver la continuité du service pendant les congés statutaires ou les congés pour maladie des agents, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d’un poste temporaire à temps non complet d’adjoint administratif 2^{ème} classe en application de l’article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents décide :

- d’approuver ce qui précède ;
- d’adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- de recruter ponctuellement un agent contractuel. La rémunération est fixée par référence à l’indice brut 297 indice majoré 292 à laquelle s’ajoute les suppléments et indemnités en vigueur. La dépense correspondante est inscrite au budget 2010 chapitre 012.
- D’effectuer les modalités de publicité réglementaires à la bourse de l’emploi.

V - 22ème TRANCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC : RESIDENCE DU BAC

Cette tranche concerne l'éclairage public pour la résidence du Bac selon le financement prévisionnel ci-dessous

situation des travaux	montant des travaux HT	montant de la dépense subventionnable	montant de la subvention	participation de la commune	montant de la TVA à préfinancer
résidence du Bac	13 500,00	12 500,00	5 000,00	8 500,00	2 646,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce qui précède et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches liées à ces travaux.

VI - NOMINATION DES DELEGUES AUPRES DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CREA

Plan d'action foncière : Jacques MENG
Révision du SCOT : Jacques MENG
Environnement : Roger LHUISSIER
Solidarité : Thierry HEURTEVENT
Eau et assainissement : Patrick PIEDELEU
Déchets : Francis DUQUESNE
Sport : Didier GILLES
Culture : Agnès THOMAS MALEVILLE
Transports en commun : Didier GILLES
Plan de déplacements urbains : Joël TEMPERTON
Voirie : Patrick PIEDELEU
Espace rural et agricole et aggro balades : Agnès THOMAS MALEVILLE

VII – PACTE « GRANDE SEINE 2015 » AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce pacte concerne l'engagement des collectivités locales en faveur de l'aménagement durable de la vallée de la Seine.

5 enjeux ont été validés par les partenaires au cours des réunions de concertation :

- préserver et restaurer les éléments naturels du territoire ;
- conforter un développement économique durable ;
- valoriser les atouts environnementaux et paysagers dans les projets de territoire ;
- protéger les personnes et les biens ;
- maîtriser le foncier pour le développement de projets en bords de Seine ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de la route de Moulineaux seront enfin finis à la fin du mois. Nos amis japonais vont donc pouvoir de nouveau faire une pause à La Bouille le vendredi et le dimanche.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 23 heures